



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 20 décembre 2018

DELIBERATION N° 254/12/2018 : CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2019-2021 ENTRE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE OCCITANIE ET LE GRAND MONTAUBAN POUR LE FINANCEMENT DU POSTE DE COORDONNATEUR DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2018.

Présents Titulaires : 38

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Marie-Claude BERLY à Philippe FRANCOIS, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 3

Madame, Messieurs, Benoît IBRES, Pauline MINER, Thierry VIALON.

Secrétaire de Séance : Madame Danielle AMOUROUX

Madame Clarisse HEULLAND donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un instrument de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé dans les territoires de proximité. Il est un outil de coordination, d'articulation et de gouvernance qui a pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux du territoire et de peser sur les inégalités sociales et territoriales de santé en mobilisant de façon convergente les ressources sur ce territoire.

Dans le cadre de la gouvernance du CLS, il est explicitement identifié la fonction d'animation et de coordination locale pour accompagner la mise en œuvre du CLS.

A ce titre, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) entre l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Grand Montauban – Communauté d'agglomération est mis en place afin de co-financer le poste de coordonnateur.

Le présent contrat a pour objet de définir les obligations des parties : l'Agence Régionale de Santé Occitanie et le Grand Montauban désigné comme le bénéficiaire. Il formalise également le financement accordé et définit les modalités ainsi que le suivi administratif et comptable.

Le budget prévisionnel retenu pour le projet s'élève à 40 000 € maximum, soit 1 ETP contractuel de catégorie A en équivalent année pleine tous financeurs confondus (contribution / subvention de l'ARS, contribution d'autres financeurs, reprise de fonds dédiés ...).

Ainsi, pour une durée de trois ans, l'ARS Occitanie s'engage à ordonnancer le versement annuel d'un montant maximum de 20 000 € au GMCA en 2019, 2020 et 2021.

Le GMCA s'engage à co-financer à parité le poste de coordonnateur à hauteur de 20 000 € annuel.

Le Grand Montauban souhaite approuver et signer le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019 – 2021 pour le financement du poste de coordonnateur du CLS avec l'Agence Régionale de Santé.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- approuver le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019 – 2021 pour le financement du poste de coordonnateur du CLS,
- autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019 – 2021 pour le financement du poste de coordonnateur du CLS ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'objet de la présente délibération.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'approuver le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019 – 2021 pour le financement du poste de coordonnateur du CLS,
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2019 – 2021 pour le financement du poste de coordonnateur du CLS ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'objet de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2018

De sa publication le :

26 DEC. 2018

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2018

La Présidente,
Brigitte BAREGES

